



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix juillet à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 03 juillet 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Martine GIL, Marie LORENTE,
Messieurs Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC, Gilles VICENTE

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS
M. Jacques DHAM donne procuration à M. Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE
Mme Marie LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC
M. Bruno CRISTOL donne procuration à M. Alain DURO
Mme Emmanuelle AZEMA - CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

174- 2023 Demande de subvention – Achat d'un broyeur de végétaux pour la valorisation des biodéchets

Le Président présente aux élus communautaires le projet d'achat d'un broyeur de matières sèches. En effet, suite à la nouvelle réglementation en matière de tri appliquée par le SICTOM PEZENAS AGDE sur le territoire, il a été installé sur plusieurs communes des collecteurs de biodéchets.

Le traitement des biodéchets permettra de limiter la production d'ordures ménagères et participera de la réalisation de compost à l'usage des habitants du territoire.

Il propose donc, suite à la demande des communes et afin de valoriser les biodéchets issus de collecte séparée auprès des ménages d'y ajouter de la matière sèche issue de broyage de végétaux

Pour ce faire, il serait opportun d'acquérir un broyeur de végétaux qui serait mis à disposition des communes ayant mis en place les collecteurs

Il présente le devis estimatif fourni par la société BRICOBOX qui s'élève à 2 762.90€HT

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser :

-à déposer une demande de subvention pour l'achat d'un broyeur de végétaux pour la mutualisation auprès des communes au titre du Fonds vert auprès de l'Etat dans le cadre de l'axe « Renforcer la performance environnementale » - et de l'action : investissements nécessaires à la mise en œuvre des installations de compostage et de méthanisation ainsi que la modification d'installations existantes afin qu'elles puissent traiter des déchets alimentaires (équipements de déconditionnement, d'hygiénisation, de déemballage, installations de méthanisation pour traiter des biodéchets des ménages, plateformes de compostage)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à :

-à déposer une demande de subvention pour l'achat d'un broyeur de végétaux pour la mutualisation auprès des communes au titre du Fonds vert auprès de l'Etat dans le cadre de l'axe 1 « Renforcer la performance environnementale » - et de l'action : investissements nécessaires à la mise en œuvre des installations de compostage et de méthanisation ainsi que la modification d'installations existantes afin qu'elles puissent traiter des déchets alimentaires (équipements de déconditionnement, d'hygiénisation, de déemballage, installations de méthanisation pour traiter des biodéchets des ménages, plateformes de compostage)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

